

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Subventions exceptionnelles à la Croix Rouge et au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes de Gaza

EXPOSE DES MOTIFS

La situation au Proche-Orient a pris ces derniers jours une tournure dramatique qui repousse, encore une fois, tout espoir de paix dans cette région du monde. La population civile de Gaza, déjà très touchée par le blocus mis en place par Israël est confrontée à une véritable crise humanitaire, reconnue comme telle par l'O.N.U. Le pilonnage quotidien par l'armée Israélienne de ce petit territoire enclavé, a déjà fait de nombreuses victimes innocentes dont des femmes et des enfants. Les tirs de roquettes ne peuvent en rien justifier un tel déferlement militaire !

Devant l'ampleur de cette catastrophe, et sachant qu'il n'y a pas d'issue au problème dans l'escalade militaire et dans la guerre, la communauté internationale accompagnée de millions de citoyens, se mobilisent pour que cessent les combats et qu'une Paix durable fondée sur les résolutions de l'O.N.U et l'application du droit international soit enfin établie.

Le gouvernement français a débloqué une première aide de plus de 3 millions d'euros destinée aux sinistrés.

Dans notre ville, un grand nombre d'Ivryen(ne)s se mobilisent pour exiger une fin immédiate des bombardements et pour venir en aide aux populations palestiniennes durement touchées.

Des associations tentent par tous les moyens d'acheminer l'aide aux victimes. Parmi elles, la Croix Rouge et le Secours Populaire Français travaillent avec leurs bénévoles à récolter des fonds qui permettront de venir en aide aux populations sinistrées. Elles sont en liaison avec des associations palestiniennes qui oeuvrent sur place.

Face à cette crise humanitaire, notre responsabilité est de contribuer à cette mobilisation en participant à l'aide matérielle mise en oeuvre.

C'est pourquoi, je vous demande d'accorder deux subventions de 2 500 € chacune, d'une part, au profit de la Croix Rouge et d'autre part, au profit du Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes.

Les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Subventions exceptionnelles à la Croix Rouge et au Secours Populaire Français pour l'aide aux victimes de Gaza

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Pierre Gosnat, Député-Maire d'Ivry-sur-Seine, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 et suivants,

considérant que, suite aux bombardements à Gaza, plusieurs centaines de personnes sont mortes, et que plusieurs centaines de milliers de personnes sont aujourd'hui confrontées à une véritable crise humanitaire,

considérant que, devant l'ampleur de cette crise humanitaire, la communauté internationale se mobilise pour venir en aide aux populations civiles à Gaza,

considérant que la Municipalité a toujours exprimé sa solidarité à l'égard des populations en grande difficulté, notamment en apportant un soutien aux initiatives humanitaires,

vu le budget communal,

DELIBERE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE deux subventions exceptionnelles de 2500 € chacune, d'une part, au profit du Secours Populaire Français et d'autre part, au profit de la Croix Rouge pour l'aide aux victimes de Gaza.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 JANVIER 2009